



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE 2018

## Date et lieu

Samedi 17 mars 2018, à 14h00, chez Liliane Lefèvre.

## Personnes présentes

Alain BLANC, Yves BOURGUET, Anne-Marie BROTSCHI, Claude DESTRE, Marie-Ange DJEBALI, Marc FORESTIER, Gérard LAFONT, Liliane LAFONT, Liliane LEFEVRE, Claude MÉNARD, Jean-Paul OLLIER, Thierry POMARET et Jean-Pierre POZZO.

## Personnes excusées et représentées

Georges CALLEJON et Michel SARTHOU.

## Introduction

Comme l'Association n'a pour l'instant aucun adhérent - celle-ci n'étant activée qu'au premier septembre prochain -, l'assemblée générale ordinaire de cette année est constituée, d'une part des membres fondateurs présents à la réunion du 20 janvier, d'autre part, des animateurs en activité dans notre club.

## Adoption du Règlement intérieur

Pour qu'au mois de septembre 2018, l'Association soit activée dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'adopter le Règlement intérieur. Au cours des assemblées générales à venir, celui-ci pourra être partiellement mis à jour (suppressions, ajouts, modifications diverses...)

I. 1.A. Reformuler la phrase ainsi :

En cas de « Vigilance orange » (ou, a fortiori, de niveau supérieur) dans le ou les départements concernés, la sortie est **purement et simplement annulée**.

I. 3. Mode de diffusion des informations.

Anne-Marie souhaiterait que la transmission soit également faite par SMS (pour les adhérents n'ayant pas l'Internet).

Le Président fait observer que tout le monde a accès à Internet (Cybercafé, Carré d'art, etc.)

S'ensuit une discussion au cours de laquelle sont successivement évoquées la prise en compte des particularités de chaque adhérent, ainsi que la nécessité, pour l'Association, de simplifier au maximum les procédures.

Au cours du vote qui suit, cette disposition est approuvée par 14 voix contre une.

En cours d'année, le Bureau fera le point à ce sujet, pour vérifier si ce dispositif doit être prorogé ou amendé.

#### II. 9.1.1. Convocation des membres

Après le premier alinéa (« La convocation à l'assemblée générale est effectuée par courrier électronique. »), ajouter : « La convocation, ainsi que les documents associés, sont également téléchargeables depuis le site Internet de l'Association. »

#### II. 10.5. Pouvoirs du Bureau

Après 10.5.2, ajouter :

##### Assurance

Pendant les activités de l'Association, tous les membres sont couverts par un contrat d'assurance (RAQVAM) souscrit à la MAIF et inclus dans leur adhésion (ce contrat couvre également les participants occasionnels ou participants « à l'essai »). Les différentes garanties liées au contrat RAQVAM sont détaillées sur le site Internet de l'Association.

La MAIF propose en outre une garantie optionnelle supplémentaire et individuelle – appelée « **IA Sport Plus** ». Si l'adhérent souhaite souscrire cette option (catégorie 3), il doit en informer le Bureau qui lui indiquera le montant de ce complément de cotisation, ainsi que son mode de règlement.

#### II. 15. Indemnités

Après « Après chaque reconnaissance effectuée » ajouter « et sous réserve que la randonnée correspondante soit programmée »

Le Règlement intérieur est adopté.

## **Accueil des nouveaux randonneurs**

La Président rappelle quelques recommandations de bon sens à l'attention des animateurs et des membres du Bureau, afin que l'accueil des **nouveaux randonneurs** soit effectué dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne les randonnées à l'essai, plusieurs participants souhaitent que le site Internet de l'Association demande aux futurs participants de contacter impérativement l'animateur responsable (de préférence, par téléphone...) au plus tard la veille du jour de la randonnée.

Il est précisé que les responsables – animateurs et membres du Bureau – recevront une chemise contenant des bulletins vierges, le mémo sur l'accueil des nouveaux participants, les tarifs et le numéro du contrat d'assurance. Chacun d'eux pourra glisser dans la chemise en question le listing des participants (contenant entre autres choses les précieux téléphones à utiliser « en cas d'urgence »)

Ces précisions sont approuvées par l'Assemblée.

## **Carte d'adhésion**

Aucune carte d'adhésion n'est prévue par l'Association.

Seul le numéro du contrat d'assurance RAQVAM MAIF (le même pour tous, et téléchargeable depuis le site Internet) présente un intérêt (dans l'hypothèse où un adhérent, après avoir subi

un accident, se retrouverait seul à devoir prouver son adhésion à l'Association pour bénéficier de la couverture assurance).

## **Tarification et budget prévisionnel**

La tarification pour septembre 2018 et le budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité.

## **Animateurs autorisés par le Bureau**

La liste des animateurs autorisés par le Bureau correspond aux animateurs actuellement en exercice dans notre club, et qui souhaitent rejoindre l'Association.

## **Première réunion d'animateurs**

La première réunion d'animateurs de Rando Croco Nîmes sera destinée à mettre en place le programme des activités de septembre et octobre 2018.

Elle aura lieu chez le Président.

Différentes dates sont pressenties : jeudi 7 juin ou jeudi 14 juin (ou, au plus tard, jeudi 21 juin). La date exacte sera fixée au cours de la réunion du jeudi 12 avril 2018.

## **Remboursement des indemnités kilométriques**

La procédure indiquée dans le règlement intérieur a pour but de maîtriser les dépenses.

Gérard fait observer que le système risque d'être ressenti comme « privilégiant » les animateurs qui font habituellement des reconnaissances loin de Nîmes.

Il est ajouté une contrainte : pour que la reconnaissance puisse donner lieu à un remboursement, la randonnée correspondante doit être programmée.

La procédure sera mise à l'épreuve au cours de la première année de fonctionnement (les animateurs décident d'utiliser le bordereau proposé par le Bureau). À la suite des remboursements opérés en janvier 2019, les animateurs pourront proposer des modifications dans la procédure...

## **Forum des associations du 1<sup>er</sup> septembre**

L'Association va être enregistrée à la Mairie (prêt de salles, subvention, participation au forum des associations). En ce qui concerne ce dernier projet, il faudra quelques volontaires pour tenir le stand.

## **Fin de la réunion**

La réunion est achevée à 16h00.

*Bouquet*